DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION N° 2022-06-13-01

DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU PROJET AIMES+

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant le monde socio-économique) ;

Membres absents, excusés : Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

Invités ponctuels : Bérangère FARGES (DGA UCA) ; Jean-Marie NEDELEC (Clermont Auvergne INP) ;

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 JUIN 2022

Vu le code de l'Education ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 17 décembre 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

La mise en place de dispositifs orientés vers les personnes en situation d'exil au Centre FLEURA est née du constat, depuis plusieurs années, d'une hausse significative et constante des demandes d'exonération des frais d'inscription de la part de ces publics. Ces étudiants proviennent en majorité de pays en crise politique ou en guerre (Syrie, Afghanistan, Iran, Soudan, Arménie, Angola, etc). Ils ont pour la plupart un niveau de langue A0/A1 à l'arrivée en France et ont en général un niveau BAC ou supérieur. Tous souhaitent vivement poursuivre leurs études à l'Université Clermont Auvergne.
Dans un premier temps, le centre FLEURA a donc développé une formation sur mesure proposant une approche innovante et des conditions d'apprentissage adaptées.
Le projet PASREL, mis en place en janvier 2019, a permis de proposer une formule de cours moins lourde que celle proposée dans le cadre des Diplômes Universitaires afin de s'adapter au profil spécifique des étudiants réfugiés, qui jusqu'alors étaient en situation d'échec dans ces derniers, bien souvent du fait qu'ils ne pouvaient consacrer suffisamment de temps à l'apprentissage de la langue française pour des raisons d'ordre familial et/ou de santé.
Grâce à ce dispositif de formation linguistique accolée à des activités culturelles et sportives ainsi qu'à des rencontres avec d'autres étudiants ou des artistes, les apprenants peuvent acquérir un niveau de langue suffisant pour pouvoir intégrer une préparation plus universitaire.
En janvier 2020, l'UCA a également ouvert un DU Passerelle qui permet aux étudiants réfugiés d'avoir droit aux aides du CROUS et à une exonération des frais d'inscription. Pour ceux n'entrant pas dans les critères d'éligibilité, une exonération peut être accordée par l'Université après étude des dossiers par la commission d'exonération.
L'articulation des deux dispositifs a été corrélée depuis janvier 2021, afin d'intégrer toutes les phases de formation de l'étudiant et de s'assurer de la continuité de la formation linguistique jusqu'à l'intégration universitaire dans un Diplôme National.

Une majeure partie des étudiants adressés par les associations ont un niveau débutant en langue française. Ils suivent donc un parcours de formation dédié :
1. Entrée au Projet PASREL lorsque l'on a un niveau débutant complet (A0) ou faux-débutant (A1). La durée de participation au projet varie selon la progression de l'étudiant, elle peut aller jusqu'à 3 semestres si l'étudiant rencontre des difficultés.
2. Lorsque l'étudiant obtient le DELF A2, il peut entrer en DU PASSERELLE B1. Le financement de la formation dépend du statut. S'il a un statut non éligible à une bourse, l'établissement peut l'exonérer des frais de formation.
L'étudiant reste ensuite en DU PASSERELLE jusqu'à l'obtention du niveau B2.
Si l'étudiant a obtenu un score faible au DELF A2, il peut également intégrer le DU PASSERELLE A2, afin de disposer de plus de temps pour progresser dans la langue.
3. A l'obtention du DU PASSERELLE B2, l'étudiant est accompagné dans le cadre de sa formation par le bureau d'orientation de l'Université (la Fabrique) pour pouvoir faire toutes les demandes d'admission sur les bonnes plateformes et dans les temps. Un suivi des étudiants est assuré par les responsables de DU, et l'administration peut venir en aide aux étudiants qui auraient des difficultés à s'inscrire du fait de leur statut particulier.
Ce dispositif mettant en œuvre le suivi de l'étudiant depuis son arrivée en France (via l'association qui le suit) jusqu'à son intégration à l'Université a l'avantage de sécuriser totalement le cheminement en respectant le rythme de chacun et les spécificités qui sont celles de ces publics.
L'établissement prend à ce jour en charge financièrement la masse salariale du DU PASSERELLE en totalité, et est en mesure de financer la masse salariale enseignante d'un groupe pour le projet PASREL.
Les candidatures d'étudiants envoyés par les associations dépassent le seuil d'acceptation pour un groupe en projet PASREL, c'est pourquoi la présente demande de subvention permettrait de financer en partie la masse salariale enseignante d'un deuxième groupe de projet PASREL et les activités culturelles organisées pour les deux groupes.
D'autres demandes de financement ont été faites auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (Préfecture du Puy de Dôme) et une autre sera finalisée le 30 juin auprès du MENS pour l'appel à projet AIMES (Accueil et intégration des migrants dans l'enseignement supérieur) pour cofinancer ce projet. Un appel de fonds a par ailleurs été organisé par la fondation de l'UCA, et une autre demande de financement est prévue auprès de la Fondation de France d'ici la fin de l'année.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le projet AIMES+ ainsi que son plan de financement et son budget prévisionnel tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 12
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA DELIBERATION 2022-06-13-01

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

FORMULAIRE DE DESCRIPTION DES ACTIVITÉS AIMES+ DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FAMI

*** : champs obligatoires**

Ce document permettra au réseau MEnS de compiler toutes les actions des partenaires du projet AIMES+ pour remplir le formulaire de demande de subvention.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'établissement* : Université Clermont Auvergne – Centre Fleura

Adresse* : 49 boulevard F. Mitterrand, 63001 Clermont-Ferrand

Catégorie juridique* : Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel

Numéro SIRET* : 130 028 061 00013

Référent de l'action* : Cécilia Brassier

Email du référent* : cecilia.brassier@uca.fr

2. DESCRIPTION DE L'ACTION

Dates de réalisation de l'action (en prenant en compte le fait que le comité de sélection ne se réunira qu'à l'automne)* :

Doit être compris entre le 01/01/23 et le 31/12/2026

Du 01 / 01 / 2023 au 31 / 08 / 2026

Zone couverte par l'action (ville(s), département)* :

Max 500 caractères

Puy-de-Dôme et parfois Allier (certains étudiants viennent de Vichy)

Contexte et ancrage territorial (tension offre/demande en formation, liens avec les acteurs locaux associatifs et institutionnels complémentaires comme la CPAM, Pôle Emploi, Missions locales etc. pour la mise en œuvre de l'action)* :

Max 1000 caractères

Le centre Fleura travaille activement avec les associations et centres d'accueil de migrants mais aussi avec des structures culturelles. Pour le moment, il n'y a pas de tension. Nos 2 difficultés principales sont de parvenir à recruter des personnes avec un profil universitaire / une réelle volonté d'intégrer une spécialité à l'UCA et des personnes correspondant aux critères d'éligibilité. Le centre Fleura accueille beaucoup de demandeurs d'asile.

Description des principales actions :

*→ Action 1 : Formation linguistique (nombre d'heures, modules, FLE/FOU, autres matières de tutorats, modalités de contrôle des connaissances etc.) **

Max 1000 caractères

Le projet PASREL comporte 90h de formation linguistique.
Celle-ci est complétée par 8h de préparation aux certifications A1 ou A2 selon le niveau des étudiants.
C'est le résultat à la certification qui permet de valider un niveau de langue et de passer au niveau supérieur (projet PASREL A2) ou d'intégrer par la suite un DU Passerelle.

*→ Action 2 : Accompagnement socio-administratif et à l'insertion académique (par qui est-il effectué, avec quelle méthode)**

Max 1000 caractères

Un accompagnement socio-administratif n'est pas à proprement parler mis en place. Toutefois, les étudiants sont suivis par leurs enseignants qui mettent en placent des entretiens individuels afin de mieux cerner leurs profils, situations et projets d'intégration. Le cas échéant, elles alertent la personne responsable du projet qui accompagne et oriente les étudiants au mieux pour que des solutions soient trouvées.
Quand le projet PASREL touche à sa fin, la personne responsable du projet encadre les étudiants dans leurs démarches pour s'inscrire au DU Passerelle, pour compléter leur dossier social étudiant pour avoir droit aux bourses (quand ils sont éligibles), ou remplir le dossier de demande d'exonération de frais de scolarité.

*→ Action 3 : Échanges et événements culturels et interculturels (sorties culturelles, activités sportives, échanges entre étudiants, tandems, intervention de prestataires extérieurs pour des ateliers)**

Max 1000 caractères

Des ateliers musicaux et théâtraux sont associés à ce dispositif et sont animés par des intervenants artistes. Ils se déroulent à raison de 2h30 hebdomadaires auxquelles s'ajoutent quelques répétitions plus longues avant les représentations. Dans un but de mixité et d'insertion, d'autres étudiants de l'université ainsi que les DU PASSERELLE y sont intégrés.
Ces ateliers permettent dans un premier temps un travail sur la voix, la prononciation ainsi qu'un travail de création et d'écriture en vue de préparer la représentation finale.

En plus de ces ateliers, un binôme de jeunes en service civique composé d'un jeune français et d'un jeune réfugié (dispositif volont'R) est chargé de mettre en place une programmation de sorties ou d'activités culturelles et sportives. Ils maintiennent un lien permanent avec les enseignants afin de vérifier l'adéquation des sorties prévues avec ce qui est vu en cours et/ou de capitaliser sur les notions entrevues lors des sorties.

Le binôme prend également en charge la sensibilisation des étudiants aux applicatifs utilisés dans le cadre de la formation : plusieurs séances pour présenter l'ent, la messagerie de l'Université et la plateforme de cours sont organisées pour familiariser les étudiants avec ces outils. La période de pandémie a en effet mis en lumière le manque d'autonomie des étudiants dans ce domaine, ce qui pourrait constituer un frein à leur apprentissage en cas de confinement ou lorsqu'ils intègreront une formation de l'Université.

→ *Action 4 : Accompagnement psychosocial ou psychologique (interventions de prestataires, ateliers psychosociaux, permanences psychologiques, fréquences)* *****

Max 500 caractères

Actuellement pas d'accompagnement psychosocial, mais nous envisageons faire appel à l'association ESSOR 63

→ *Action éventuelle supplémentaire (facultatif, à ajouter si les 4 actions présentées ne couvrent pas tout votre projet) :*

Max 500 caractères

Résultats escomptés :

→ *Résultat 1 : Favoriser l'apprentissage de la langue* pour compléter l'enseignement de l'OFII et permettre l'insertion académique*

Max 500 caractères

Réussite aux certifications DELF A1 et A2.

→ *Résultat 2 : Faciliter l'insertion académique et professionnelle* par un accompagnement individuel et collectif à la construction du projet et à l'orientation*

Max 500 caractères

Nombre de personnes intégrées en DU Passerelle avec un projet d'intégration universitaire. Il se peut qu'au bout des 4 ans nous ayons des étudiants intégrés dans les filières.

→ *Résultat 3 : Créer des moments d'exploration des initiatives culturelles, sportives et artistiques locales, et des espaces d'échanges interculturels avec les étudiants francophones* *

Max 500 caractères

Calendrier des activités réalisées, communication autour de ces activités et des représentations à l'issue des ateliers de théâtre et de musique.

→ *Résultat 4 : Lever les barrières psychologiques et de santé éventuelles* *

Max 500 caractères

→ *Autre résultat éventuel (facultatif, à ajouter si les 4 résultats présentés ne couvrent pas toute votre action):*

Max 500 caractères

Calendrier (candidatures, procédures de recrutement des étudiants, formation, modalités d'évaluation)* :

Pour le S1 :

- recrutement et candidatures de mai à juillet (voire fin août pour les retardataires)
- fin août-début septembre tests et entretiens
- octobre à janvier, formation linguistique et activités culturelles et sportives
- janvier certification

Pour le S2 :

- recrutement et candidatures de décembre à janvier
- fin janvier tests et entretiens (pour les nouveaux candidats, sinon, réinscription)
- février à juin formation linguistique et activités culturelles et sportives
- juin certification

Moyens humains en ETP* :

1.1 : personnel administratif chargé du suivi du projet au centre Fleura

0.5 : personnel administratif chargé des projets réfugiés à la DRIF

1 responsable du projet

4 enseignants

Autres moyens (matériel, immatériels etc.) :

3. SUIVI ET REPORTING

Comment comptez-vous évaluer la réussite du dispositif (taux d'absence, nombre de diplômés, suites de parcours, satisfaction des étudiants, partenariats formalisés etc.)?* :

Assiduité en classe et aux activités
Réussite aux certifications
Intégration en DU Passerelle puis dans une composante de l'université
Questionnaire de satisfaction

Moyens mis en place pour la comptabilité séparée* :

Fichier Excel

Logiciel de suivi du temps de travail des personnes affectées* :

Fichier Excel

Dispositif mis en place pour contrôler l'éligibilité du public* :

Dossier administratif, test et entretien

Procédures mises en place pour le suivi des indicateurs* :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté Égalité Fraternité

Fonds Asile, migration et intégration
Programmation 2021-2027
Plan de financement - Détail des frais de personnel Université Clermont Auvergne

Cofinancé par l'Union européenne

Fonction - Libellé	Nature du contrat *(CDI, CDD, Contrat aidé, convention de stage, etc)*	Taux d'affectation au projet	Expliquez le taux d'affectation *(indiquer s'il est fixe ou variable)*	Coût total employeur annuel (€) (salaire brut + charges employeur)	Dépenses affectées au projet (€)
1) Enseignant	Titulaire	23,44 %	Fixe	309 360,00	72 513,98
2) Enseignant	Titulaire	23,44 %	Fixe	232 020,00	54 385,49
3) Enseignant	**Contractuel CDI**	18,15 %	Fixe	198 144,00	35 963,14
4) Enseignant	**Contractuel CDI**	18,15 %	Fixe	148 608,00	26 972,35
5) Responsable projet	Titulaire	10,42 %	Fixe	226 468,00	23 597,97
6) Chargé du suivi projet	**Contractuel CDD**	10,00 %	Fixe	133 276,00	13 327,60
7) Chargé des projets réfugiés	Contractuel CDD	50,00 %	Fixe	133 276,00	66 638,00
8) Stagiaire FLE	Convention de stage	100,00 %	Fixe	7 208,00	7 208,00
9) Contrat étudiant	Contrat étudiant	100,00 %	Fixe	2 275,00	2 275,00
10)					-
11)					-
12)					-
13)					-
14)					-
15)					-
Coût total				**1 390 635,00**	**302 881,53**

AIMES +
Matrice budgétaire à remplir
Voir notice pour explications

	Statuts	Quantité (taux d'affectation pour MS)	Coût à l'unité réel (Salaire réel avec cotisations patronales le cas échéant)	N1 2023	Commentaires
Frais de personnel					
Enseignants titulaires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Titulaire1	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
	Titulaire2	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
Enseignants contractuels *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Contractuel1	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel2	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel3			0	
Enseignants vacataires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Vacataire1			0	
Coordinateur du dispositif (préciser le statut)	Titulaire	10,42 %	61 764 €	6 433,75 €	Responsabilité du projet
Autres personnels (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Administratif contractuel	10,00 %	36 348,00 €	3 634,80 €	Personnel administratif chargé du suivi du projet au Centre FLEURA (environ 0,1 ETP)
	Administratif contractuel	50,00 %	36 348,00 €	18 174,00 €	Personnel administratif chargé des projets réfugiés à la Dir. des Relations Internationales (environ 0,5 ETP)
Stagiaire/service service/emploi étudiants (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Stagiaire	100,00 %	1 801,80 €	1 801,80 €	Cours de FLE par un stagiaire en MASTER 2 MEEF ou LIDIFLES
	Contrat Etudiant	100,00 %	650,00 €	650,00 €	Contrat étudiant pour ateliers d'écriture
				84 924,25 €	
Frais d'équipement					
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
			Sous-Total	- €	
Consommables					
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
			Sous-Total	- €	
Sous traitance					
DELF/DALF/TCF				- €	
Psychologue				- €	
Intervention autour de l'insertion professionnelle				- €	
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	4	350,00 €	1 400,00 €	Traiteur pour déjeuner des apprenants lors de la répétition générale et la représentation des ateliers culturels
			Sous-Total	1 400,00 €	
Dépenses spécifiques en relations avec le public cible					
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	30	36,00 €	1 080,00 €	Visites commentées musées clermontois (1 groupe = 12 personnes, 1 visite = 5 groupes, 6 visites programmées sur l'année)
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	54	14,00 €	756,00 €	Visite festival du carnet de voyage
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	4	35,00 €	140,00 €	4 x 15 billets 1 séance pour le festival international du court Métrage de Clermont-Fd
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	54	25,00 €	1 350,00 €	Ateliers reliure
			Sous-Total	3 326,00 €	
			Total budget annuel	**89 650,25 €**	
			Décote à appliquer (*diviser le nombre d'étudiants éligibles par le nombre global d'étudiants*)	**33,33 %**	
			Taux de cofinancement FAMI	**75%**	
			Subvention demandée	**22 412,56 €**	

AIMES +
Matrice budgétaire à remplir
Voir notice pour explications

	Statuts	Quantité	Coût à l'unité réel (Salaire réel avec cotisations patronales le cas échéant)	N2 2024	Commentaires
Frais de personnel					
Enseignants titulaires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Titulaire1	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
	Titulaire2	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
Enseignants contractuels *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Contractuel1	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel2	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel3			0	
Enseignants vacataires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Vacataire1			0	
Coordinateur du dispositif (préciser le statut)	Titulaire	10,42 %	61 764 €	6 433,75 €	Responsabilité du projet
Autres personnels (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Administratif contractuel	10,00 %	36 348,00 €	3 634,80 €	Personnel administratif chargé du suivi du projet au Centre FLEURA (environ 0,1 ETP)
	Administratif contractuel	50,00 %	36 348,00 €	18 174,00 €	Personnel administratif chargé des projets réfugiés à la Dir. des Relations Internationales (environ 0,5 ETP)
Stagiaire/service service/emploi étudiants (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Stagiaire	100,00 %	1 801,80 €	1 801,80 €	Cours de FLE par un stagiaire en MASTER 2 MEEF ou LIDIFLES
	Contrat Etudiant	100,00 %	650,00 €	650,00 €	Contrat étudiant pour ateliers d'écriture
				84 924,25 €	
Frais d'équipement					
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
			Sous-Total	- €	
Consommables					
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
			Sous-Total	- €	
Sous traitance					
DELF/DALF/TCF				- €	
Psychologue				- €	
Intervention autour de l'insertion professionnelle				- €	
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	4	350,00 €	1 400,00 €	Traiteur pour déjeuner des apprenants lors de la répétition générale et la représentation des ateliers culturels
			Sous-Total	1 400,00 €	
Dépenses spécifiques en relations avec le public cible					
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	30	36,00 €	1 080,00 €	Visites commentées musées clermontois (1 groupe = 12 personnes, 1 visite = 5 groupes, 6 visites programmées sur l'année)
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	54	14,00 €	756,00 €	Visite festival du carnet de voyage
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	4	35,00 €	140,00 €	4 x 15 billets 1 séance pour le festival international du court Métrage de Clermont-Fd
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	54	25,00 €	1 350,00 €	Ateliers reliure
			Sous-Total	3 326,00 €	
			Total budget annuel DU Passerelle	**89 650,25 €**	
			Décote à appliquer (*diviser le nombre d'étudiants éligibles par le nombre global d'étudiants*)	**33,33 %**	
			Taux de cofinancement FAMI	**75%**	
			Subvention demandée	**22 412,56 €**	

AIMES +
Matrice budgétaire à remplir
Voir notice pour explications

	Statuts	Quantité	Coût à l'unité réel (Salaire réel avec cotisations patronales le cas échéant)	N3 2025	Commentaires
Frais de personnel					
Enseignants titulaires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Titulaire1	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
	Titulaire2	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
Enseignants contractuels *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Contractuel1	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel2	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel3			0	
Enseignants vacataires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Vacataire1			0	
Coordinateur du dispositif (préciser le statut)	Titulaire	10,42 %	61 764 €	6 433,75 €	Responsabilité du projet
Autres personnels (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Administratif contractuel	10,00 %	36 348,00 €	3 634,80 €	Personnel administratif chargé du suivi du projet au Centre FLEURA (environ 0,1 ETP)
	Administratif contractuel	50,00 %	36 348,00 €	18 174,00 €	Personnel administratif chargé des projets réfugiés à la Dir. des Relations Internationales (environ 0,5 ETP)
Stagiaire/service service/emploi étudiants (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Stagiaire	100,00 %	1 801,80 €	1 801,80 €	Cours de FLE par un stagiaire en MASTER 2 MEEF ou LIDIFLES
	Contrat Etudiant	100,00 %	650,00 €	650,00 €	Contrat étudiant pour ateliers d'écriture
				84 924,25 €	
Frais d'équipement					
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
			Sous-Total	- €	
Consommables					
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
			Sous-Total	- €	
Sous traitance					
DELF/DALF/TCF				- €	
Psychologue				- €	
Intervention autour de l'insertion professionnelle				- €	
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	4	350,00 €	1 400,00 €	Traiteur pour déjeuner des apprenants lors de la répétition générale et la représentation des ateliers culturels
			Sous-Total	1 400,00 €	
Dépenses spécifiques en relations avec le public cible					
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	30	36,00 €	1 080,00 €	Visites commentées musées clermontois (1 groupe = 12 personnes, 1 visite = 5 groupes, 6 visites programmées sur l'année)
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	54	14,00 €	756,00 €	Visite festival du carnet de voyage
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	4	35,00 €	140,00 €	4 x 15 billets 1 séance pour le festival international du court Métrage de Clermont-Fd
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	54	25,00 €	1 350,00 €	Ateliers reliure
			Sous-Total	3 326,00 €	
			Total budget annuel DU Passerelle	**89 650,25 €**	
			Décote à appliquer (*diviser le nombre d'étudiants éligibles par le nombre global d'étudiants*)	**33,33 %**	
			Taux de cofinancement FAMI	**75%**	
			Subvention demandée	**22 412,56 €**	

AIMES +
Matrice budgétaire à remplir
Voir notice pour explications

	Statuts	Quantité	Coût à l'unité réel (Salaire réel avec cotisations patronales le cas échéant)	N4 2026	Commentaires
Frais de personnel					
Enseignants titulaires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Titulaire1 Titulaire2	23,44 %	77 340 €	18 126,56 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
Enseignants contractuels *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Contractuel1 Contractuel2 Contractuel3	18,15 %	49 536 €	8 988,39 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
Enseignants vacataires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Vacataire1				
Coordinateur du dispositif (préciser le statut)	Titulaire	10,42 %	41 176 €	4 289,17 €	Responsabilité du projet
Autres personnels (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Administratif contractuel Administratif contractuel	10,00 % 50,00 %	24 232,00 € 24 232,00 €	2 423,20 € 12 116,00 €	Personnel administratif chargé du suivi du projet au Centre FLEURA (environ 0,1 ETP) Personnel administratif chargé des projets réfugiés à la Dir. des Relations Internationales (environ 0,5 ETP)
Stagiaire/service service/emploi étudiants (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Stagiaire Contrat Etudiant	100,00 % 100,00 %	1 801,80 € 325,00 €	1 801,80 € 325,00 €	Cours de FLE par un stagiaire en MASTER 2 MEEF ou LIDIFLES Contrat étudiant pour ateliers d'écriture
				48 070,12 €	
Frais d'équipement					
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
			Sous-Total	- €	
Consommables					
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
			Sous-Total	- €	
Sous traitance					
DELF/DALF/TCF				- €	
Psychologue				- €	
Intervention autour de l'insertion professionnelle				- €	
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	2	350,00 €	700,00 €	Traiteur pour déjeuner des apprenants lors de la répétition générale et la représentation des ateliers culturels
			Sous-Total	700,00 €	
Dépenses spécifiques en relations avec le public cible					
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	15	36,00 €	540,00 €	Visites commentées musées clermontois (1 groupe = 12 personnes, 1 visite = 5 groupes, 3 visites programmées sur l'année)
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	18	14,00 €	252,00 €	Visite festival du carnet de voyage
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	2	35,00 €	70,00 €	4 x 15 billets 1 séance pour le festival international du court Métrage de Clermont-Fd
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	18	25,00 €	450,00 €	Ateliers reliure
			Sous-Total	1 312,00 €	
			Total budget annuel DU Passerelle	**50 082,12 €**	
			Décote à appliquer (*diviser le nombre d'étudiants éligibles par le nombre global d'étudiants*)	**33,33 %**	
			Taux de cofinancement FAMI	**75%**	
			Subvention demandée	**12 520,53 €**	

AIMES +
Matrice budgétaire à remplir
Voir notice pour explications

	Statuts	Quantité	Coût à l'unité réel (Salaire réel avec cotisations patronales le cas échéant)	N1 à N4 Total projet	Commentaires
Frais de personnel					
Enseignants titulaires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Titulaire1	23,44 %	309 360,00 €	72 506,25 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
	Titulaire2	23,44 %	232 020,00 €	54 379,69 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiants S1 ou S2
Enseignants contractuels *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Contractuel1	18,15 %	198 144,00 €	35 953,55 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel2	18,15 %	148 608,00 €	26 965,16 €	Enseignant pour un groupe de 18 étudiant S1 ou S2
	Contractuel3			-,00 €	
Enseignants vacataires *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Vacataire1			- €	
Coordinateur du dispositif (préciser le statut)	Titulaire	10,42 %	226 468,00 €	23 590,42 €	Responsabilité du projet
Autres personnels (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Administratif contractuel	10,00 %	133 276,00 €	13 327,60 €	Personnel administratif chargé du suivi du projet au Centre FLEURA (environ 0,1 ETP)
	Administratif contractuel	50,00 %	133 276,00 €	66 638,00 €	Personnel administratif chargé des projets réfugiés à la Dir. des Relations Internationales (environ 0,5 ETP)
Stagiaire/service service/emploi étudiants (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque personnel mobilisé puis étirer les formules si besoin*	Stagiaire	100,00 %	7 207,20 €	7 207,20 €	Cours de FLE par un stagiaire en MASTER 2 MEEF ou LIDIFLES
	Contrat Etudiant	100,00 %	2 275,00 €	2 275,00 €	Contrat étudiant pour ateliers d'écriture
			1 390 634,20 €	302 842,86 €	
Frais d'équipement					
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
Préciser le type d'équipement (ordinateurs, vidéoprojecteur, enceintes etc.)				- €	
			Sous-Total	- €	
Consommables					
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
Supports ou matériel pédagogiques				- €	
			Sous-Total	- €	
Sous traitance					
DELF/DALF/TCF				- €	
Psychologue				- €	
Intervention autour de l'insertion professionnelle				- €	
Prestations extérieures autres (à préciser) *Ajouter une ligne pour chaque prestataire différent le cas échéant*	*Préciser le type de prestation*	4	350,00 €	4 900,00 €	Traiteur pour déjeuner des apprenants lors de la répétition générale et la représentation des ateliers culturels
			Sous-Total	4 900,00 €	
Dépenses spécifiques en relations avec le public cible					
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	30	36,00 €	3 780,00 €	Visites commentées musées clermontois (1 groupe = 12 personnes, 1 visite = 5 groupes, 6 visites programmées sur l'année)
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	54	14,00 €	2 520,00 €	Visite festival du carnet de voyage
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	4	35,00 €	490,00 €	4 x 15 billets 1 séance pour le festival international du court Métrage de Clermont-Fd
Dépenses liées à des actions pour le public *Ajouter une ligne pour chaque type d'action différente le cas échéant*	*Préciser le type d'action*	54	25,00 €	4 500,00 €	Ateliers reliure
			Sous-Total	11 290,00 €	
			Total budget annuel DU Passerelle	**319 032,86 €**	
			Décote à appliquer (*diviser le nombre d'étudiants éligibles par le nombre global d'étudiants*)	**33,33 %**	
			Taux de cofinancement FAMI	**75%**	
			Subvention demandée	**79 758,22 €**	

AIMES +Budget prévisionnel formation

Dépenses		Recettes *Préciser acquis, sollicité, espéré*		
Type de dépense	**Montant**	**Organisme allouant la subvention**	**Montant**	
Coût formation couvert par AIMES+ (CF. Matrice coût formation)	89 650 €	AIMES+	22 413 €	Sollicité
		Fonds propres	16 838 €	Acquis
Coûts supplémentaires non prévus dans la matrice (à préciser		**Subventions gouvernementales (Ministères, services de l'état déconcentrées etc.) - À préciser**		
		DDCS	20 400 €	Sollicité
		AIMES	15 000 €	Espéré
		Subventions territoriales (Mairie, départements, régions) – À préciser		
		Subventions privées (fondations) - À préciser		
		Fondation de France	15 000 €	Espéré
		Autres (taxe d'apprentissage, crowdfunding) - À préciser		
Total	89 650 €	Total	89 651 €	
Excédent/déficit		**0 €**		

AIMES +Budget prévisionnel formation

Dépenses		Recettes *Préciser acquis, sollicité, espéré*		
Type de dépense	**Montant**	**Organisme allouant la subvention**	**Montant**	
Coût formation couvert par AIMES+ (CF. Matrice coût formation)	319 033 €	AIMES+	79 758 €	Sollicité
Coûts supplémentaires non prévus dans la matrice (à préciser		Fonds propres	62 875 €	Acquis
		Subventions gouvernementales (Ministères, services de l'état déconcentrées etc.) - À préciser		
		DDCS	71 400 €	Sollicité
		AIMES	52 500 €	Espéré
		Subventions territoriales (Mairie, départements, régions) – À préciser		
		Subventions privées (fondations) - À préciser		
		Fondation de France	52 500 €	Espéré
		Autres (taxe d'apprentissage, crowdfunding) - À préciser		
Total	319 033 €	Total	319 033 €	
Excédent/déficit		**0 €**		

FONDS ASILE MIGRATION ET INTÉGRATION (FAMI) 2021-2027

ANNEXE I – DESCRIPTIF DU PROJET

Nom du porteur de projet : Réseau MEnS

Intitulé du projet (90 caractères maximum) : AIMES+

1. Calendrier du projet

Période prévisionnelle d'exécution du projet :

Renseignez la période prévisionnelle de réalisation du projet. Il convient de prendre en compte le cas échéant les actes préparatoires au projet (ex : études, etc…). Ce calendrier servira à établir la période d'éligibilité des dépenses de votre opération retenue dans l'acte attributif de l'aide européenne.

Du 01 / 01 / 23 au 31 / 08 / 26

Important : le projet ne doit pas être terminé à la date du dépôt de la demande

Calendrier détaillé du projet :

Précisez le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de ce projet (Demandes de paiement de la subvention susceptibles d'être émises chaque année) :

Année	Calendrier (mois)	Nature des activités du projet, tranches ou postes de dépenses concernés	Montant prévisionnel des dépenses **directes éligibles**
2023	Janvier-juillet	Réunion COPIL1 Semestre 1 : 1 session de formation Étudiants déjà identifiés – cours FLE, FOU, activités culturelles, accompagnement pour l'insertion académique Examens et/ou certifications Lancement des candidatures pour le S2 (information auprès des partenaires locaux et nationaux, réception des candidatures et tests de positionnement)	

2023	Septembre-décembre	Réunion COPIL2 Semestre 2 : 1 session de formation Cours FLE, FOU, activités culturelles Examens et/ou certifications	
2024	Janvier-juillet	Réunion COPIL3 Semestre 3 : 1 session de formation Étudiants déjà identifiés – cours FLE, FOU, activités culturelles, accompagnement pour l'insertion académique Examens et/ou certifications Lancement des candidatures pour le S4 (information auprès des partenaires locaux et nationaux, réception des candidatures et tests de positionnement)	
2024	Septembre-décembre	Réunion COPIL4 Semestre 4 : 1 session de formation cours FLE, FOU, activités culturelles Examens et/ou certifications	
2025	Janvier-juillet	Réunion COPIL5 Semestre 5 : 1 session de formation Étudiants déjà identifiés – cours FLE, FOU, activités culturelles, accompagnement pour l'insertion académique Examens et/ou certifications Lancement des candidatures pour le S6 (information auprès des partenaires locaux et nationaux, réception des candidatures et tests de positionnement)	
2025	Septembre-décembre	Réunion COPIL6 Semestre 6 : 1 session de formation cours FLE, FOU, activités culturelles Examens et/ou certifications	
2026	Janvier-juillet	Réunion COPIL7 Semestre 7 : 1 session de formation Étudiants déjà identifiés – cours FLE, FOU, activités	

		culturelles, accompagnement pour l'insertion académique Examens et/ou certifications	
2026	Août	Clôture et bilan du projet	
		TOTAL du coût direct éligible	
		Coût indirect (indiquez le taux appliqué)	
		TOTAL des coûts direct et indirect éligibles	

2. Localisation du projet

Description de la localisation (1000 caractères maximum) :

Grâce à un consortium de 14 établissements de l'enseignement supérieur et une association, le projet touchera neuf territoires métropolitains :

- L'Île-de-France (Paris, Champs-sur-Marne, Saint-Denis)

- Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon, Clermont-Ferrand)

- Normandie (Caen)

- Bourgogne-Franche-Comté (Dijon)

- Pays de la Loire (Le Mans)

- Occitanie (Toulouse)

- Hauts-de-France (Lille)

- Centre-Val-de-Loire (Orléans)

- Nouvelle Aquitaine (Limoges)

Dans chaque ville concernée, au moins un établissement de l'enseignement supérieur sera mobilisé pour accueillir des primo-arrivants, sans restriction d'adresse de domiciliation ou d'hébergement.

L'ancrage territorial est primordial dans la mise en œuvre de ce projet. Les partenaires ont déjà tissé des liens avec des partenaires du terrain (collectivités territoriales, agences Pôle Emploi, associations complémentaires notamment pour des actions culturelles, centres d'hébergement etc.). Ce projet sera l'occasion de renforcer ces partenariats locaux.

3. Description détaillée du projet

3.1 Description du projet

Contexte et présentation générale du projet (5000 caractères maximum) :

- Identifiez des tendances plutôt qu'une photo ponctuelle de la situation
- Mettez en exergue les principaux enjeux auxquels le projet doit répondre

Description synthétique du projet

Le projet AIMES+ porte les valeurs d'hospitalité et d'aide à l'intégration de l'enseignement supérieur français. Fédérés en un réseau appelé "Réseau MEnS" (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), les établissements partenaires du projet œuvrent pour la qualification et l'insertion académique des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) depuis l'arrivée en Europe des personnes déplacées en 2015. En 2019, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), crée le label Diplôme d'Université (DU) «Passerelle» et délègue au MEnS la compétence d'habilitation des établissements candidats. Pensés en réponse directe aux besoins des BPI, ces DU permettent ainsi aux étudiants inscrits d'avoir accès aux bourses sur critères sociaux du CROUS. Annuellement, l'ensemble des programmes mis en place par les établissements accueillent environ 1500 étudiants en exil. De ce fait, le Réseau concourt à l'Objectif 4 du Développement Durable (ODD), tels que formulés par les Nations Unies : « (…) que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ».

Le financement de ces programmes de reprise d'études est assuré en grande partie par les universités elles-mêmes. Face à une situation géopolitique instable en Europe de l'Est et du nombre de premières demandes d'asile (103 000) et de protection accordées par l'OFPRA et la CNDA (54 094) en 2021, les programmes Passerelle reçoivent des candidatures croissantes, qui dépassent le nombre de places aujourd'hui disponibles. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ne leur permettent ni de solidifier ni d'étendre leurs programmes, voire remettent en question l'existence même des dispositifs. Le réseau MEnS a donc décidé de constituer un consortium d'établissements volontaires de l'ESR pour répondre à l'AAP FAMI pour développer et pérenniser leurs programmes.

Principaux enjeux du projet

Le programme AIMES+ doit permettre de remédier aux obstacles à l'insertion académique des personnes en exil de manière bien plus efficace et plus ciblée encore que les dispositifs actuellement existants.

1. Formation linguistique qualifiante pour un accès réussi à l'enseignement supérieur

Le niveau de français des personnes en exil ne leur permet que rarement l'accès aux études supérieures. Le niveau moyen pour entrer à l'université est établi à B2. Or, le niveau obligatoire visé par le Contrat d'Intégration Républicain est le A1. Il reste alors au moins 2 niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) à obtenir pour intégrer un cursus universitaire et rares sont les formations linguistiques proposant ces niveaux. De plus, pour une insertion académique réussie, le FLE ne suffit pas. Il est crucial d'avoir accès à des cours de Français sur Objectif Universitaire (FOU), qui va au-delà du FLE en appréhendant la méthodologie universitaire et tous les aspects langagiers, discursifs et institutionnels associés en France. Ces cours permettent aux étudiants de réellement saisir les attentes de l'enseignement supérieur français.
Or, ce parcours a un coût, même si celui-ci reste nettement inférieur comparé à d'autres pays. Des DU FLE, qui intègrent toutes ces composantes existent, mais restent inaccessibles au public exilé car payantes (en général entre 2000 et 4000€ à l'année).

2. Reconnaissance du parcours antérieur et construction du projet universitaire futur

La reconnaissance des diplômes constitue un frein majeur à l'insertion académique et professionnelle des BPI. Les dispositifs de reconnaissance ENIC-NARIC (pour les BPI qui ont toujours une copie de leur(s) diplôme(s)) et PEQR ne sont encore que peu connus des concernés. Cela s'ajoute à la complexité et diversité des procédures d'inscription à l'université selon les niveaux et filières qui sont d'aspect plutôt décourageant. Pour accéder à l'insertion académique puis professionnelle, les personnes en exil ont donc besoin d'un soutien à la construction de leur projet académique, ainsi qu'une aide pour lever les barrières administratives à sa mise en œuvre en créant un lien avec la formation linguistique.

3. Échanges interculturels avec la société et le pays d'accueil

Le parcours des personnes exilées les placent souvent en marge de la société d'accueil. Il peut être difficile de trouver des espaces d'échanges avec la population du pays d'accueil. Il est ainsi important de mettre en œuvre des actions culturelles et interculturelles où étudiants en exil et étudiants installés sur le territoire français depuis plusieurs années peuvent se rencontrer, pour partager leurs expériences respectives d'étudiants.

Dans les programmes existant des universités du Réseau MEnS, ces problèmes sont traités, mais souvent partiellement en raison d'un soutien financier et en personnel insuffisant. Pour pallier ces insuffisances, les universités du consortium AIMES+ proposent un projet coordonné, ambitieux et réfléchi qui devrait permettre d'améliorer l'insertion académique, la qualification et l'insertion professionnelle et sociale des BPI.

[1] L'essentiel de l'immigration n°2022-79, Janvier 2022

Objectifs recherchés (5000 caractères maximum) : Précisez comment les objectifs répondent aux besoins identifiés

Le projet AIMES+ s'inscrit dans le parcours des personnes en exil sur le long terme. Le premier objectif direct est évidemment de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, tout en favorisant l'insertion sociale par des activités culturelles et interculturelles. Mais ces deux premières retombées directes assurent, sur le long terme, une insertion professionnelle dans un "emploi décent et de qualité", comme établi par l'ODD 8 des Nations Unies. Il s'agit ainsi de s'insérer dans la politique nationale et internationale d'accueil des personnes déplacées, en comblant un créneau peu développé jusqu'ici : la qualification avancée. Pour ce faire, le MEnS a établi les objectifs suivants:

Objectif 1 : Favoriser l'apprentissage de la langue pour compléter le CIR et permettre l'insertion académique

Objectif 2: Faciliter les suites de parcours

Objectif 3 : Créer des moments d'exploration des initiatives culturelles, sportives et artistiques locaux et des espaces d'échanges interculturels

Objectif 4 : Une action commune et harmonisée

Objectif 1 : Favoriser l'apprentissage de la langue pour compléter le CIR et permettre l'insertion académique

La création et le maintien de dispositifs d'intégration académique à travers l'apprentissage de la langue française est le principal objectif d'AIMES+. Le projet propose de compléter la formation linguistique du Contrat d'Intégration Républicain à destination des publics primo-arrivants (particulièrement les bénéficiaires de la protection internationale) et atteindre le niveau B2. Grâce à un volume horaire intensif et un accompagnement linguistique flexible (possibilité de suivre plusieurs sessions du programme selon les besoins), les formations appelées « Passerelle » permettent aux bénéficiaires une meilleure insertion académique, mais également une aisance en français dans leur quotidien.

Pour une progression optimale de la langue française, le projet vise à accompagner les bénéficiaires sur plusieurs sessions de formation si nécessaire. Ce système permettra aux bénéficiaires de gagner plusieurs niveaux de CECRL si ceci est nécessaire et donc de ne pas fractionner l'apprentissage. La formation intégrera des composantes FOU pour préparer la reprise d'études en France.

Objectif 2 : Faciliter les suites de parcours

La formation linguistique seule semble insuffisante pour assurer les suites de parcours des bénéficiaires. Un accompagnement collectif ou individuel doit être proposé à chaque bénéficiaire pour construire son projet académique. La construction du projet professionnel sera abordée dès la formation Passerelle pour assurer que la filière choisie correspond bien aux attentes et désirs des étudiants. Elle sera ensuite travaillée continuellement, pendant le cursus académique choisi suite à la formation Passerelle, par les services

compétents des université, en portant une attention particulière aux parcours spécifiques des étudiants en exil. Cet accompagnement permettra aux bénéficiaires d'être acteurs de leur parcours universitaire et professionnel en France et donc de pérenniser ceux-ci.

Objectif 3 : Créer des moments d'exploration des initiatives culturelles, sportives et artistiques locaux et des espaces d'échanges interculturels

Pour que chaque bénéficiaire soit acteur de sa ville et puisse échanger régulièrement avec des camarades étudiants, le projet comprendra une dimension culturelle et interculturelle. Des démarches interculturelles sont de toute façon incontournables dans tout apprentissage d'une langue. Que ce soit autour du sport ou de l'art, il sera proposé aux bénéficiaires de s'exprimer d'une manière différente et éventuellement de pouvoir communiquer des éléments qui ne passent pas par des éléments purement linguistiques. Le langage sera pris en compte de manière globale, en incluant sa composante artistique. Grâce à ces actions, les bénéficiaires feront partie entière de la communauté universitaire mais également locale.

Objectif 4 : Une action harmonisée

Beaucoup d'initiatives d'accueil d'étudiants en exil se créent par des forces individuelles ou locales, ainsi un projet à une telle échelle permettra une étroite collaboration entre tous les partenaires pour mener des réflexions communes sur l'enseignement du français et l'insertion académique et professionnelle des étudiants en exil. Des obstacles communs seront évoqués ensemble pour produire des solutions à une échelle nationale. Le projet AIMES+ laissera la place à une action collective et structurée sur le long terme pour harmoniser les programmes Passerelle tout en respectant les spécificités territoriales de chacun.

Objectif de l'opération (1500 caractères maximum) : Résumé du projet pour publications officielles

Parmi les migrants bénéficiant en France de la protection internationale, ou en attente de réponse à leur demande d'asile, on estime à 10% la part de celles et ceux qui désirent entreprendre ou reprendre des études. Ils se retrouvent toutefois confrontés à la barrière de la langue, souvent difficile à surmonter. Les établissements du réseau MEnS s'engagent à proposer à ces étudiants des formations "passerelle" pour leur permettre de reprendre leurs études et d'obtenir une qualification.

Le projet AIMES+, constitué d'un consortium de 14 établissements de l'enseignement supérieur (universités et écoles) et d'une association, le Réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), est un projet académique de formation linguistique, méthodologique et interculturelle à destination de ces étudiants en exil. En intégrant ces formations, les bénéficiaires ont accès au statut d'étudiant, à une formation linguistique intensive et à un accompagnement individuel et collectif avec pour but d'atteindre le niveau B1 ou B2, ce qui leur permet d'entrer en cursus académique (licence, master, BTS etc.).

Avec ce projet ambitieux, le consortium vise à faciliter l'entrée des étudiants en exil dans des formations diplômantes pour favoriser à terme leur insertion professionnelle et sociale, en évitant tout déclassement social et en leur permettant de réaliser le projet professionnel auquel ils se destinent. Il s'agit de s'insérer dans la politique nationale d'accueil des personnes déplacées, en comblant un créneau peu développé jusqu'ici mais très utile à ces personnes comme à notre économie : la qualification avancée.

Principales actions présentées (5000 caractères maximum) : Détaillez les activités mises en œuvre afin de permettre d'établir un lien direct avec la description des coûts

Pour atteindre ses objectifs, le projet AIMES+ vise à renforcer les formations Passerelle existantes qui proposent un accompagnement complet aux bénéficiaires. Forts de plusieurs années d'expérience, les établissements ont su adapter leur offre de formation pour convenir aux besoins des étudiants en exil, et souhaitent aujourd'hui pérenniser et compléter leurs dispositifs.

Les bénéficiaires des formations Passerelle sont sélectionnés suite à des campagnes de candidatures relayées aux partenaires locaux (associations, CADA, CPH, Pôle Emploi, Missions locales etc.) sur les critères

suivants:
- Leur niveau de français
- Le parcours scolaire ou universitaire précédent (les candidats doivent être diplômés d'un équivalent baccalauréat a minima)
- Leur disponibilité
- Leur intérêt à poursuivre un diplôme universitaire par la suite

Action 1 : Formation linguistique avec une dimension FOU (*pour plus détails, voir la feuille "1. Formation linguistique" de l'annexe x)*

Ces formations, pour la plupart habilitées Diplôme d'Université « Passerelle », comprennent une formation en français (FLE et FOU), avec une dimension interculturelle forte. Chaque partenaire a la possibilité de proposer un parcours différent selon les réalités locales et les contraintes de son établissement. Ce faisant, les formations visent chacune des niveaux CECRL différents, et sont organisées soit sur une session (diplôme à la fin du semestre) soit deux sessions (diplôme à la fin de l'année universitaire). Pour les partenaires qui proposent plusieurs niveaux, les bénéficiaires sont invités à continuer leur parcours jusqu'à 4 sessions de formation et peuvent ainsi progresser du niveau infra A1 au niveau B2 (2 ans).

Les cours sont conçus pour que les étudiants en exil progressent dans leur apprentissage du français tout en découvrant le milieu universitaire français et en préparant leur insertion professionnelle. Ainsi, en bénéficiant de cours de FOU et en ayant la possibilité d'assister à des cours en composante en tant qu'auditeur libre, ils se confrontent directement aux attentes réelles d'une formation universitaire. Les bénéficiaires sont suivis par les responsables de formation sur leur assiduité et leur progression tout au long du programme.

Le tronc commun de toutes les formations passerelle est la formation linguistique FLE et FOU (avec un format horaire différent selon les partenaires). A ceci peuvent s'ajouter des cours d'anglais, d'informatique ou de méthodologie universitaire selon les projets de chaque établissement.

Action 2 : Construction du projet académique et professionnel (*pour plus détails, voir la feuille " 2. construction projet individuel" de l'annexe x)*

Le MEnS a la volonté de donner les moyens aux établissements de répondre aux besoins identifiés, comme l'accompagnement collectif et individuel pour la construction du projet professionnel et académique. Ce travail requiert un guidage qui doit prendre en compte la situation spécifique des bénéficiaires ainsi qu'une connaissance des démarches possibles. Cette action nécessite une augmentation des équipes via le recrutement de personnes spécifiques ou des intervenants extérieurs experts de ce sujet.

Chaque partenaire mettra en oeuvre des actions diverses, respectant les besoins:

- Suivi des étudiants et de leur projet pendant la formation

- Démarches de candidatures à la suite du parcours de formation linguistique

- Préparation à l'insertion professionnelle en apprenant à se repérer dans le parcours de recherche d'emploi

En dehors des activités spécifiques décrites ci-dessous, les bénéficiaires ont accès aux services de l'université comme le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), le Service de Santé Universitaire (SSU), le Service Social ou encore le Service de la Vie Étudiante.

Action 3 : Échanges et événements culturels et interculturels (*pour plus détails, voir la feuille "3. activités culturelles&interculturelles" de l'annexe x)*

Accéder à la communauté française peut être compliqué dans le parcours atypique de l'asile en France, par manque d'opportunités ou limites financières. Ce projet s'efforce non seulement de permettre aux

bénéficiaires d'avoir accès gratuitement à des activités culturelles (musée, théâtre, cinéma, sports etc.) mais également de mettre en œuvre des actions interculturelles qui faciliteront les échanges entre bénéficiaires du projet et autres étudiants ou personnels de l'université. Seront mis en place des programmes de tandems, des groupes de parole animés par des psychologues ou encore des actions de bénévolat.

Chaque partenaire est libre de mettre en œuvre des actions dans ce sens, selon sa réalité locale et les besoins des étudiants.

Action 4 : Coordination entre acteurs

En tant que tête de réseau et chef de file au sein d'AIMES+, le réseau MEnS sera le coordinateur administratif du projet. Ce rôle permettra aux partenaires du consortium de partager leurs expériences respectives : aussi bien les obstacles que les solutions possibles communes et réplicables à l'échelle nationale (assiduité des bénéficiaires, insertion académique, construction du projet professionnel, accès aux soins etc.). Des comités de pilotage seront organisés par le chef de file a minima une fois par semestre, pour faire le bilan du semestre précédent et préparer le suivant.

Des outils communs (questionnaire de satisfaction des bénéficiaires, évaluation des besoins, rapport de fin de formation) seront co-construits.

En quoi le projet contribue t-il aux objectifs du programme (priorités stratégiques et opérationnelles du programme…) ? (5000 caractères maximum) : Précisez la cohérence entre le projet et les dispositifs nationaux. Le cas échéant, le caractère innovant du projet.

AIMES+ s'inscrit directement dans la priorité d'accompagnement à l'intégration des ressortissants de pays tiers.

La formation linguistique est un élément essentiel à toute intégration sociale ou professionnelle dans une société d'accueil. Au-delà de l'intégration linguistique, le projet permet d'assurer l'insertion professionnelle sur le long terme des BPI, grâce à l'accès à une formation académique. D'un côté, le projet participe à contrer un déclassement social potentiel des BPI, mais également à proposer des opportunités académiques qui n'étaient peut-être pas disponibles dans leur pays d'origine. L'objectif du projet AIMES+ sur le long terme est de garantir le construction de leur projet professionnel ambitieux en leur permettant un réel accès à la diplomation universitaire.

Il n'existe en France aucun autre dispositif similaire, alliant FLE, FOU, dimension interculturelle, prise en compte des besoins spécifiques des personnes en exil en matière administrative, de santé ou psychologique. Depuis la première année d'instauration des DU Passerelle il y a trois ans, leur nombre n'a cessé d'augmenter (de 19 en 2019 à 33 en 2021), avec la perspective d'en établir de nouveaux en 2022 : ce dispositif est donc en augmentation constante, démontrant bien le besoin constant et croissant auquel il répond. En proposant une maquette flexible et adaptée aux diverses réalités des établissements, les formations financées par le Programme AIMES + ont depuis fait leur preuve face aux différentes vagues d'accueil en urgence des dernières années.

Ce dispositif reste cependant encore jeune et a besoin de renforcement structurel et financier. Plusieurs dispositifs ont été mis à mal en 2021 et certains n'ont pu voir le jour par manque de fonds et/ou de subvention. Or, la demande en constante augmentation et la conjoncture actuelle nous démontrent que ces dispositifs seront cruciaux dans les prochaines années pour accueillir les personnes déplacées. En 2021 déjà, les établissements partenaires du MEnS avaient reçu 4376 candidatures pour 1358 places disponibles en formation linguistique. Seulement 56% des candidatures ont donc pu être satisfaites. Il devient urgent d'augmenter les places d'accueil et de renforcer les équipes d'accompagnement des étudiants pour un meilleur suivi des suites de parcours.

La politique d'intégration via l'apprentissage du français pour une insertion universitaire réussie proposée par AIMES+ se conjugue avec les politiques nationales et locales d'accueil des migrants, menées par les ministères, services déconcentrés et collectivités territoriales. Ainsi, le réseau MEnS et les DU Passerelle ont

travaillé en coordination étroite avec le MESRI évidemment mais également la DIAIR et reçoivent le soutien de la DIAN à l'échelle nationale.

Indiquez la valeur ajoutée européenne du projet, c'est-à-dire dans quelle mesure l'action est-elle « bénéfique » à l'échelle de l'Union Européenne (5000 caractères maximum)

AIMES+, sous l'égide du réseau MEnS, est un projet structuré singulier dans le paysage européen. En effet, aucun autre pays européen ne dispose d'une fédération d'établissement de l'ESR pour mettre en œuvre une formation commune, adaptée aux spécificités territoriales et de chaque établissement à destination des publics en exil pour l'accès à l'ESR. De ce fait, en pilotant cette action et cette stratégie nouvelle, ce projet participe, à l'échelle européenne, à un partage de bonnes pratiques.

Ainsi, les établissements alimentent et participent aux actions européennes d'accueil et d'intégration du public étudiants exilés, tout en apportant leur expertise spécifique du domaine de l'enseignement supérieur. Le consortium permet une réelle mutualisation des expériences, des bonnes pratiques et des défis rencontrés : à terme, le travail de capitalisation du projet permettra de rendre compte de l'impact stratégique de cet accompagnement étudiant. Les échanges inter-établissement et leur poids au sein de la communauté européenne favorisent l'enrichissement du projet, tout en lui garantissant une réelle force d'action.
À plus grande échelle, le consortium constitue un réel exemple d'actions académiques duplicables, en donnant des pistes de réflexion et d'accompagnement aux autres établissements partenaires au sein de l'Union Européenne. En effet, bien qu'étant un réseau d'actions nationales, ce rayonnement européen au-delà des frontières françaises correspond déjà aux ambitions du Réseau MEnS dans son ensemble. La structure du Réseau et du projet AIMES + est en réelle concordance avec l'ambition d'espace ouvert et partagé de l'Union Européenne. Leur fonctionnement est une représentation française du modèle européen favorisant la diversité intégrée à l'unité. Le réseau a d'ailleurs été invité à plusieurs reprises par des pays de l'UE (Espagne, Suède, Allemagne, Italie, Belgique) à présenter ses dispositifs et continue d'être sollicité (Finlande) par des partenaires qui souhaitent s'engager dans l'accueil dans l'ESR des personnes en exil. Entre 2017 et 2020, le réseau a été un membre actif d'un groupe de travail sur l'accueil des étudiants en exil de l'European University Association. Il participe depuis à un sous-groupe de travail du réseau UNIMED (membre du MEnS) et prend part à des échanges de pratique par l'UNHCR sur ces sujets.

Aussi, bien que la poursuite d'étude au sein du même établissement d'accueil soit favorisée, les formations Passerelles garantissent par leur maquette, un accompagnement d'orientation académique et professionnel non limitant. Le travail d'enseignement et d'orientation des formations Passerelle agit pour la continuité d'étude et d'apprentissage professionnelle dans les mêmes objectifs que les formations initiales : c'est-à-dire qu'elles visent l'acquis de compétences de manière à permettre une mobilité des étudiants pour la poursuite de leur parcours académique et professionnel.

Le travail effectué au sein des formations Passerelle permet donc autant une unification qu'une diversité des pratiques, aspirant à terme de lever les obstacles rencontrés par les étudiants dans leur mobilité académique et professionnelle nationale et globale. En agissant comme passerelle, les formations représentent donc un outil stratégique réel et ayant fait ses preuves pour leur intégration en formation dans l'enseignement supérieur.
L'accueil des étudiants en exil venant d'être inclu dans les critères d'impact sociétal, économique et environnemental du Times Higher Education (THE) (classement original mesurant les efforts vers les Objectifs du Développement Durable de l'ONU), le projet AIMES+ contribue donc au rayonnement international de l'ESR européen, et met en oeuvre par ses objectifs le processus de Bologne.

AIMES + représente ainsi un point d'entrée adapté au parcours des personnes en exil à l'enseignement supérieur, étant lui-même un facteur stratégique pour l'insertion économique.

Résultats escomptés (cible visée…) (5000 caractères maximum) : Résultats attendus en lien avec les indicateurs prévisionnels à renseigner dans la fiche annexe relative aux indicateurs

Résultat 1 : Progression langagière des personnes en exil avec une dimension universitaire
Premier objectif du projet, les bénéficiaires d'AIMES+ progresseront d'au moins un niveau du CECRL pendant leur parcours Passerelle.
Sur les heures de formation proposées, les bénéficiaires pourront entrer avec un niveau entre infra A1 puis rester dans le programme jusqu'à obtention du niveau souhaité (de A2 à C1) pour favoriser leur suite de parcours.
Grâce à une formation intensive, les bénéficiaires obtiendront une autonomie dans leur vie quotidienne en France: dans leurs démarches administratives, pour leurs achats, sorties, parcours de santé, participation à la vie citoyenne de leur université etc..

Sur les xx bénéficiaires accueillis, il est établi que xx d'entre eux gagnent au moins un niveau du CECRL.
Ces résultats seront évalués grâce aux tests de positionnement (tableau récapitulatif) organisés à l'entrée dans le programme de chaque bénéficiaire, puis les résultats aux examens de fin de semestre (contrôle continu, examens finaux et/ou DELF/DALF/TCF).

Résultat 2 : Insertion académique et professionnelle durable
Leur progression langagière sera mise en perspective d'une insertion académique ou professionnelle, selon les projets individuels de chaque bénéficiaire. Pour s'assurer d'une suite de parcours cohérente, des heures seront dédiées, en collectif ou individuel, pour accompagner les bénéficiaires à la construction de leur projet et à la compréhension des démarches liées à celui-ci.
En maîtrisant les possibilités et les modalités de candidatures, les bénéficiaires pourront s'approprier leur insertion académique ou professionnelle sur le long terme.
Des demandes d'attestation d'équivalence auprès d'ENIC-NARIC seront systématiquement proposées aux bénéficiaires pour les diplômes compris dans cette procédure (hors professions réglementées).

Résultat 3 : Insertion sociale au sein de la communauté universitaire et partages interculturels
Les actions interculturelles sont partie prenante du projet AIMES+. Chaque formation Passerelle doit proposer au moins une activité à visée culturelle et/ou interculturelle aux bénéficiaires pour faciliter leur insertion sociale et leur connaissance des activités culturelles (musée, monuments), artistiques (théâtre, opéra, cinéma) ou sportives de leur territoire.
Ainsi, ils pourront rencontrer et tisser des liens avec des locuteurs natifs ou experts grâce à des programmes de tandems pour mettre en pratique les apprentissages formels acquis en formation et les étendre. Ces contacts pourront également constituer un soutien sur le long terme concernant l'insertion académique (souvent avec des étudiants ou personnels académiques, en capacité de les conseiller dans l'organisation de leur formation).
L'apprentissage sortira donc de l'espace-classe pour prendre la forme d'un apprentissage informel.

Résultat 4 : Echanges de pratique entre établissements
Afin de mettre en œuvre un projet harmonisé et d'en suivre les résultats, des comités de pilotage seront organisés au moins une fois par session.
Ces COPIL seront le lieu d'échange sur les obstacles rencontrés par les partenaires et le partage de solution éventuelles à l'échelle du consortium. Le MEnS pourra alors travailler sur ces questions au niveau national pour améliorer le dispositif Passerelle dans son ensemble au fur et à mesure du projet.
Peu d'échanges de pratique sur ces sujets sont aujourd'hui organisés (insertion académique, apprentissage du français à l'université par les étudiants en exil, accompagnement etc., modules de formation, remédiation aux absences etc.) et seront un espace réellement nouveau ressource pour les responsables de formation.

Ces résultats seront évalués régulièrement tout au long du projet. Chaque COPIL marquera une présentation des résultats de la session précédente. Les résultats seront collectés via une plateforme sous forme d'intranet. Chaque partenaire disposera d'un espace privé et protégé où il renseignera ses indicateurs réalisés, ainsi que les livrables liés.

3.2 Public cible concerné par le projet

A quel public cible s'adresse le projet ?

☐ Le projet est **dédié**, c'est-à-dire que la raison d'être et l'objectif du projet sont entièrement liés aux objectifs du FAMI et aux publics cibles éligibles.

x Le projet est **non dédié** : c'est-à-dire que la raison d'être et l'objectif du projet sont partiellement ou indirectement liés aux objectifs du FAMI et aux publics cibles éligibles. Il s'agit d'un projet s'adressant à différentes catégories de publics cibles (demandeurs d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, ressortissants de pays tiers en situation régulière etc…).

Public cible concerné par le projet (plusieurs choix possibles en fonction du ou des objectifs spécifiques dans lesquels s'inscrit le projet) :

☐ Demandeurs d'asile

x Bénéficiaires d'une protection internationale

☐ Réinstallés

x Réfugiés temporaires

x Ressortissants de pays tiers qui résident légalement en France ou sur le point d'acquérir le droit de résidence légale

☐ Ressortissants de pays tiers victimes de traite des êtres humains

☐ Ressortissants de pays tiers souhaitant accomplir des démarches pour acquérir le droit de résidence légale dans un État membre (pour les mesures préalables au départ)☐ Ressortissants de pays tiers qui n'ont pas encore reçu de décision négative définitive en ce qui concerne leur demande d'octroi du droit de séjour, leur droit de résidence légale et/ou à une protection internationale, et qui peuvent choisir le retour volontaire

☐ Ressortissants de pays tiers qui bénéficient du droit de séjour, du droit de résidence légale et/ou d'une protection internationale ou d'une protection temporaire et qui ont choisi le retour volontaire

☐ Ressortissants de pays tiers présents en France et qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions requises pour entrer et/ou séjourner sur le territoire, y compris les ressortissants de pays tiers dont l'éloignement a été reporté conformément à l'article 9 et à l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2008/115/CE.

Si le projet s'adresse à plusieurs catégories de public, précisez le public majoritaire et le ratio entre les publics

Le projet est dédié, une décote de x % a été évaluée car il accueille également notamment des demandeurs d'asile.
Cette décote a été calculée sur la base des étudiants accueillis précédemment dans les programmes, et avec la projection de l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire.

Concernant les publics éligibles, le public le plus représenté sera celui des bénéficiaires de la protection internationale (environ 75 % des publics éligibles). Il est également prévu d'accueillir des bénéficiaires de la protection temporaire (20%) et des primo-arrivants avec d'autres statuts (5%). Il est à ce jour néanmoins encore difficile d'évaluer la part de bénéficiaires de la protection temporaire.

Si le projet s'adresse aux acteurs de la politique publique (fonctionnaires, personnels associatifs, ...), précisez

Dispositif mis en place pour justifier et suivre l'éligibilité du public cible directement concerné par le projet

Chaque partenaire procédera à des entretiens individuels avec les bénéficiaires lors des inscriptions administratives à la formation pour déterminer leur éligibilité. Ainsi, les partenaires vérifieront la pièce d'identité des bénéficiaires (récépissés ou cartes de séjour) et rempliront une base de donnée avec les informations suivantes :
- Identité (nom et prénom)
- Nationalité
- Date de naissance
- Le statut administratif
- Numéro AGDREF
- Date d'entrée dans le dispositif

Étant donné la possibilité d'être en capacité de suivre plusieurs sessions de formation au sein du dispositif Passerelle, les dates d'entrée et de sortie seront cruciales pour établir le temps moyen passé dans un parcours Passerelle.
Les partenaires renseigneront régulièrement les dates de sortie du dispositif de chaque bénéficiaire, sur un serveur privé afin de respecter la vie privée de chaque bénéficiaire.
Les étudiants non éligibles au projet seront répertoriés sous leur numéro d'étudiant afin de les rendre anonymes.

Lors des examens finaux (en fin de semestre), les étudiants signeront une feuille d'émargement pour attester de leur présence. Les noms des étudiants non éligibles seront expurgés et remplacés par leur numéro d'étudiant (code interne qui permet de retrouver l'identité de l'individu tout en respectant sa vie privée).

Au-delà de ces informations seront également évalués et renseignés:
- Le niveau CECRL à l'entrée du dispositif (via un test de positionnement interne) et à la sortie (à l'aide de l'examen/certification passée)
- Le parcours universitaire dans le pays d'origine ou de transit
- Le projet universitaire/projet professionnel
- La suite de parcours des étudiants sortants

Un tableau commun sera créé pour faciliter le traitement et la compilation de ces données puis le tableau rempli de chaque partenaire sera uploadé sur l'intranet, qui constituera une base de données à l'échelle du consortium.

Les partenaires ne garderont pas de copie des pièces d'identité des bénéficiaires.

4. Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

Ces moyens permettent d'apprécier la capacité du porteur à coordonner, piloter et mener à bien le projet dans les délais prévus

Moyens humains affectés au projet (indiquez le nombre d'ETP) affecté au projet) :

Pour les personnes affectées au projet à temps partiel mais de manière non fixe au projet, des justificatifs de suivi des temps passés, telles que des feuilles de temps, seront demandés.

Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels…) (5000 caractères max):

Dans le cadre du projet, une plateforme sous forme d'intranet sera utilisée pour le reporting entre les partenaires et le chef de file. Sur celle-ci seront renseignés:

- Dépenses et pièces justificatives liées
- Suivi des indicateurs et livrables
- Justificatifs de la décote

Au-delà de ces outils, certains partenaires s'équipent, grâce au projet, en outils informatiques (ordinateurs, logiciels). Cet équipement aura pour but une utilisation en classe par les étudiants, soit une utilisation par l'équipe enseignante ou administrative.
Les périodes de confinement ont mis en lumière les besoins en informatique des étudiants en exil. Qu'il s'agisse d'un manque matériel ou d'un manque de connaissance de l'outil, les démarches informatisées peuvent parfois constituer un obstacle.
Or, la maîtrise de l'outil informatique semble aujourd'hui nécessaire non seulement pour le bon suivi d'un cursus académique mais également pour l'insertion professionnelle (sans mentionner les démarches administratives en ligne). Il semble donc primordial d'inclure l'outil informatique dans les formations Passerelle.

Outre ces éléments, l'université mettra à disposition des salles et tous ses services destinés aux étudiants (Bibliothèque Universitaire, SSU, SIUO, SUAPSE, Restaurants CROUS etc.).

Avez-vous mis en place des moyens administratif de suivi du dossier permettant d'assurer la tenue d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique, code comptable dédié au projet ou autre méthode à préciser) ? *Pour rappel, tout porteur doit tenir une comptabilité séparée, permettant d'assurer le suivi des dépenses et des ressources du projet et de retrouver facilement les pièces justificatives. A défaut, indiquez comment sera effectué le suivi au jour le jour :*

Chaque partenaire tiendra une comptabilité séparée. Un code comptable sera créé pour ce projet.

Le chef de file établira également une comptabilité analytique grâce à un code comptable séparé.

Les pièces justificatives seront récoltées puis classées par tranche annuelle, poste de dépense et partenaire via un intranet créé sur mesure pour les besoins de ce projet. Pour chaque dépense sera remplie une fiche de dépense précisant la date, le montant, la nature et le destinataire puis les pièces justificatives (factures, bons de commandes, fiches de paie ou tableau mensuels récapitulant les dépenses de personnels, preuves de la mise en concurrence) seront jointes à la fiche.

Elles seront ensuite archivées sur un disque dur et sur un serveur privé.

Avez-vous mis en place un logiciel permettant le suivi du temps de travail des personnes affectées au projet ? *Ce point concerne les dépenses de frais de personnel. Indiquez si vous disposez d'un logiciel de suivi des temps de travail. Si non, indiquez comment seront suivis les temps de travail effectifs des personnes affectées à l'opération.*

Chaque partenaire est susceptible d'utiliser un logiciel différent. De manière globale:

- Le temps de travail des équipes enseignantes est suivi par des logiciels de services faits. Une heure de service fait en travaux dirigés (TD) (tous les cours des formations Passerelle sont considérés comme des TD) équivaut à 4,2 heures travaillées, comme établi par l'article 7 du décret 84-431 du 6 juin 1984. C'est donc sur cette base qu'est calculé le taux d'affectation des équipes enseignantes.
- Le temps de travail des équipes administratives, lorsque celles-ci ne sont pas affectées à 100% sur le projet, est établi sur l'expérience des dernières années et des besoins liés au programme (sur une base de 1607 heures travaillées dans l'année). AIMES+ est l'occasion d'augmenter le temps de travail de certains personnels administratifs sur l'action. Des lettres de missions à taux fixe sont établies le cas échéant.

5. Livrables attendus suite à la réalisation du projet

Précisez la nature des livrables du projet et les dates prévisionnelles de remise de ces livrables :

Les livrables prévus dans le cadre du projet sont les suivants :

Livrables	Dates
Tableaux récapitulatifs des positionnements des bénéficiaires à leur entrée dans le dispositif (précisant le niveau évalué)	En début de semestre (janvier et octobre 2023, 2024, 2025 et janvier 2026).
Émargements semestriels aux cours signés par le bénéficiaire et le coordinateur	A chaque fin de semestre (juin et décembre 2023, 2024, 2025 et juin 2026).
Émargements aux examens	
Photos ou vidéos d'événements	
Programmes pédagogiques de chaque partenaire portant une formation (universités et écoles)	
Tableaux récapitulatifs des résultats des examens (validation ou non) et des DELF/TCF/DALF le cas échéant	
Bilans de fin de semestre sur l'action	
Tableaux de suivi des suites de parcours bénéficiaires	En septembre de chaque année
Comptes rendus de comités de pilotage	Tout au long du projet

6. Partenaires du projet

Un partenaire est un organisme qui réalise une partie du projet et supporte à ce titre une partie des dépenses éligibles. Celles-ci figurent au plan de financement et sont cofinancées par le FAMI dans les conditions indiquées dans l'acte attributif de subvention. Cela signifie que les dépenses supportées par les partenaires sont soumises aux mêmes règles de justification que celles du porteur de projet et ne pourront donc pas se limiter à la présentation d'une facture globale.

En cas de partenariat, une convention de partenariat entre le porteur du projet et ses partenaires est établie. Elle précise notamment les missions, les dépenses, les ressources, les modalités de paiement et de reversement de l'aide européenne, les obligations du porteur du projet et des partenaires, le traitement des litiges, les responsabilités de chacun notamment en cas d'indus à recouvrer suite à des irrégularités constatées.

Le porteur du projet est « chef de file » pour déclarer ses dépenses propres et celles supportées par ses partenaires. Il revient au porteur du projet de déclarer l'ensemble des dépenses à l'autorité de gestion, y compris celles de ses partenaires, au moyen d'une demande de paiement, d'assurer la complétude du dossier et le suivi des engagements des partenaires.

Nom et adresse des partenaires (personne de contact)	Rôle du partenaire et activités au sein du projet	Montant de la dépense engagée pour les activités réalisées
Ecole des ponts ParisTech 6-8 avenue Blaise-Pascal, Cité Descartes, 77455 Champs-sur-Marne, Marne la Vallée (Cédric Rousse - Firmin Landré)	Formation linguistique et accompagnement des bénéficiaires	
Université Jean Moulin Lyon 3 1 avenue des Frères Lumière, 69008 Lyon (Fabienne Ferrerons)		
Université Lumière Lyon 2 86 Rue Pasteur, 69007 Lyon (Fatima Ferreiro)		
Université Clermont Auvergne 49 boulevard François Mitterrand, 63001 Clermont-Ferrand (Céline Evesque - Cécilia Brassier)		
Université de Caen Normandie Esplanade de la paix, 14032 Caen (Sylvie Le Petit - Eric Lobstein)		
Université de Bourgogne Maison de l'Université, Esplanade Erasme, 21078 Dijon (Claire Despierres)		
Le Mans Université Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans (Pierre Salam)		
Université Paris Dauphine PSL Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris		

(Christine Vicens - Joachim Jarreau)		
Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées 41 Allée Jules Guesde, 31000 Toulouse (Isabelle Gueit)		
Université de Lille 42 rue Paul Duez, 59000 Lille (Louise Couillet)		
Sorbonne Université 15 - 21 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris (Clémentine Vignal)		
Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis 2 Rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis (Sophie Wauquier - Jordane Lekczynski)		
Université d'Orléans Château de la Source, Avenue du Parc Floral, 45067 Orléans (Angélique Duval)		
Université de Limoges 33 rue François Mitterrand 87032 Limoges (Emilie Brault Batissou)		

7. Publicité du financement européen du projet

Le logo du financement européen sera présent sur :	Oui	Non
Supports documentaires	x	☐
Site internet	x	☐
Intranet	☐	x
Prospectus	x	☐

Livrables		x	☐
Pièces relatives aux marchés publics		☐	☐
Equipement		☐	x
Information du public cible (courrier…)		☐	x
Logiciel		☐	x
Autocollants		☐	x
Affiches		x	☐
Plaque ou panneau d'affichage permanent	x	☐	
Obligatoire pour les projets d'investissement et d'équipement dont le coût total est supérieur à 100 000 €.			
Action ou activité de communication		☐	x
Obligatoire pour les opérations dont le coût total dépasse 10 000 000 €. La Commission européenne et l'autorité de gestion doivent y être associée.			
Autres (à préciser)		☐	☐

Commentaires :

8. Respect des règles de mise en concurrence

Les pièces justificatives de mise en concurrence (pièces du marché, demande de devis, bon de commande ou contrat, etc.) et la justification du choix du prestataire retenu sont adressées au BFE, dès la demande de subvention. Elles permettent de justifier du respect des règles de la mise en concurrence selon les modalités applicables au bénéficiaire en fonction de son statut et du montant des prestations concernées.

Le porteur est-il soumis au code de la commande publique ?

Oui x Non ☐

L'ensemble des structures bénéficiaires FAMI est considéré comme pouvoir adjudicateur et donc soumis aux règles des dispositions ci-dessus cités sauf preuve du contraire apportée par le porteur de projet.

9. Principes horizontaux

Indiquez ci-dessous, si le projet prend en compte ou non les principes horizontaux de l'Union européenne, et le cas échéant expliquez de quelle manière ils sont couverts au sein de votre projet :

Egalité de genres et intégration de la dimension de genre

Non pertinent ☐ Moyen ☐ Fort x

Précisez :

Le réseau MEnS et ses membres ont toujours porté une attention particulière à l'égalité des genres et souhaité augmenter la part des femmes participant aux formations Passerelle. Nous nous appuyons d'ailleurs sur le travail de recherche effectué par l'association UNIR qui traite des défis rencontrés par les femmes réfugiés dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Il semble primordial que la dimension de genre soit intégrée dans le projet, afin de répondre aux problèmes spécifiques des femmes réfugiées, qui constituent la moitié des personnes en exil.

Depuis la naissance des formations Passerelle, la volonté a été d'augmenter la part des femmes au sein des bénéficiaires des formations. Ainsi, de 20% de femmes la première année, nous sommes passés à 40% en 2022. Les candidatures féminines sont évaluées avec bienveillance et les cours sont réfléchis de manière à correspondre à leurs besoins. Par exemple, il a été remarqué que les cours en soirée sont plus compliqués à suivre pour les femmes (enfants à charge, sentiment d'insécurité pour le retour au logement etc.) : après analyse, il a été ainsi recommandé par le MEnS d'effectuer les cours sur des créneaux davantage en journée (entre 10h et 16h).

De plus, favoriser des actions travaillant la confiance en soi des femmes est reconnu pour être bénéfique à leur réussite : en effet, le syndrôme de l'imposteur touche principalement les femmes, plus que les hommes. Il est donc important de prendre en compte la spécificité du public féminin des bénéficiaires du programme de manière à garantir leur réussite d'insertion académique puis professionnelle.

Le projet AIMES+ est donc un point d'entrée stratégique pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes, notamment en leur offrant un accompagnement individuel directement porté par l'établissement et donc à l'écoute de leurs ambitions. L'ESR est un parcours majeur pour l'émancipation économique des femmes: pour celles qui ont déjà suivi un parcours universitaire dans leur pays d'origine et pour qui, un déclassement social et économique serait donc non souhaitable, mais également celles qui souhaitent entreprendre des études (qui n'auraient pas pu le faire dans leur pays d'origine).

Principe de non-discrimination

Non pertinent ☐ Moyen ☐ Fort x

Précisez :

Le principe de non discrimination est un des piliers fondamentaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les établissements de l'ESR se doivent de ne pas effectuer de discrimination de quelconque nature (genre, ethnie, religion, opinions politiques etc.). Ce principe figure dans la charte du MEnS, adoptée par tous ses membres, dans son article 3:

"*L'action du réseau et ses membres s'inscrit dans la tradition des valeurs d'humanisme.*

Les membres du réseau affirment leur droit d'établir en toute indépendance les modalités d'accueil des étudiants et chercheurs en exil, dans le respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de tolérance, de solidarité, et sur des critères académiques.

Il est ainsi exclu de recourir à des sélections discriminatoires."

Lors des inscriptions, il est évidemment interdit de poser des questions quant à l'appartenance religieuse, l'orientation sexuelle ou encore les opinions politiques des candidats. Il est également proscrit de sélectionner les bénéficiaires sur la base de leur nationalité.

Enfin, le projet AIMES+ propose justement de favoriser l'insertion académique des étudiants en exil, pour fluidifier leur accès à l'ESR, là où leurs dossiers pourraient être mis de côté à cause d'une interruption d'études longue ou de documents manquants ou encore d'un niveau de français insuffisant. En offrant des formations Passerelle, le consortium réaffirme son souhait d'intégrer les personnes en exil dans le paysage de l'ESR. Ce principe se place dans la continuité logique des valeurs de l'ESR, et donc des établissements partenaires du projet.

Ainsi, chaque partenaire sera donc particulièrement attentif à ne pas avoir recours à des pratiques discriminatoires dans la sélection des candidats.